



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
**Office fédéral de la sécurité alimentaire et  
des affaires vétérinaires OSAV**  
Droit

## Consultation relative à la modification de la loi sur les épizooties Consultation du 28 mars 2018 au 13 juillet 2018

### Avis de

Nom / entreprise / organisation / service : Association des groupements et organisations romands de l'agriculture

Sigle de l'entreprise / organisation / service : AGORA

Adresse, lieu : Av. des Jordils 5, CP 1080, 1001 Lausanne

Interlocuteurs : Laurent Tornay (président) et Loïc Bardet (directeur)

N° de téléphone : 021 614 04 77

Adresse électronique : [info@agora-romandie.ch](mailto:info@agora-romandie.ch)

Date : 02 mai 2018

### Remarques importantes :

1. Nous vous prions de ne pas modifier le formatage du formulaire.
2. Merci d'utiliser une ligne séparée par article.
3. Veuillez faire parvenir votre avis au **format Word** d'ici au 13 juillet 2018 à l'adresse suivante:  
[vernehmlassungen@blv.admin.ch](mailto:vernehmlassungen@blv.admin.ch)

Office fédéral de la sécurité alimentaire et  
des affaires vétérinaires OSAV  
Schwarzenburgstrasse 155, 3003 Berne  
Tél. +41 58 463 30 33  
[info@blv.admin.ch](mailto:info@blv.admin.ch)  
[www.osav.admin.ch](http://www.osav.admin.ch)

## Table des matières

1. [Remarques générales sur la modification de la loi sur les épizooties](#)
2. [Remarques sur les différentes dispositions](#)

### 1 Remarques générales sur la modification de la loi sur les épizooties

Nous estimons que la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) gérée par Identitas SA a fait ses preuves et qu'elle est nécessaire pour lutter contre les épizooties, pour la sécurité des denrées alimentaires (transparence et traçabilité) et pour prendre des mesures de politiques agricoles. **Toutefois, afin de garantir les objectifs ci-avant, il est impératif que la Confédération reste actionnaire majoritaire d'Identitas SA.**

Par ailleurs, la **protection des données** doit être garantie à long terme. Aussi, Identitas SA ne doit pas fournir des prestations commerciales à des tiers qui contreviendraient à ce principe fondamental.

## 2 Remarques sur les différentes dispositions

### Remarques d'ordre général

*Pas de remarque.*

Art.	Commentaires / remarques	Proposition de modification (texte)
<p><i>Art. 15b</i></p>	<p>La réalisation d'une banque de données telle que la BDTA n'est jamais terminée ! Les frais liés au développement et au remplacement de la BDTA font parties des coûts de mise en place de la base de données et doivent être pris en charge par la Confédération, dans la mesure où c'est elle qui en ordonne le développement (p. ex. extension du champ d'application des dispositions de contrôle aux équidés ou à la volaille), voire le remplacement, ainsi que le traitement des données à des fins agricoles. Celui qui commande est celui qui paie et ce n'est pas aux détenteurs des animaux de supporter les frais liés au développement de la BDTA.</p> <p>Par ailleurs, la BDTA vise aussi la prévention et à la lutte contre les épizooties, ainsi que la garantie de la sécurité des denrées alimentaires. Ces tâches relèvent de la Confédération et c'est donc à elle d'en supporter les coûts.</p>	<p><i>Art. 15b, al. 2</i>  <sup>2</sup> <b>Les frais liés au développement et au remplacement de la banque de données centrale sont à la charge de la Confédération.</b></p>
<p><i>Art. 24, al. 3, let. a</i></p>	<p>Il se peut, pour des raisons d'urgence, qu'un texte ne puisse pas être traduit rapidement. Toutefois, ce texte devra quand même faire l'objet d'une traduction dans les langues nationales dans un délai raisonnable.</p>	<p><sup>3</sup> En vue de prévenir la diffusion d'une épizootie, l'OSAV peut :</p> <p>a. [...] à cette fin, <b>et en cas d'urgence</b>, il peut renvoyer à des décisions d'exécution de l'UE même si les régions et zones qui font l'objet d'une réglementation particulière n'y sont mentionnées que dans la langue du pays concerné ; <b>par la suite, ces décisions feront l'objet d'une traduction.</b></p>